Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA MAGRI, veuillez visiter :
capamagri.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE - MÉTIERS DE L'AGRICULTURE - SUPPORT ÉQUINS

ÉPREUVE E4 : RÉALISER DES TRAVAUX LIÉS À LA CONDUITE DE L'ÉLEVAGE, SUPPORT ÉQUINS

Coefficient : 6 **Durée : 30 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Le sujet comporte **3 pages** numérotées de 1/3 à 3/3. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le candidat présente les six fiches d'activités professionnelles requises. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

ÉPREUVE ORALE PONCTUELLE E4 : EXPLICITATION DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES : ÉTABLISSEMENT DE FORMATION ET LIEU DE STAGE OU D'APPRENTISSAGE DU CANDIDAT, SUPPORT ÉQUINS

Modalité : épreuve orale ponctuelle hors contrôle en cours de formation, sans préparation. L'épreuve porte sur les pratiques professionnelles du candidat et s'appuie sur les fiches d'activités qu'il présente au jury.

Le candidat remet six fiches décrivant des activités professionnelles de nature différente. Deux ou trois fiches portent sur la CP4.2, relative aux travaux et à la surveillance liés à l'alimentation. Les autres portent sur la CP4.1, relative aux observations, interventions et soins courants sur les animaux. Chaque fiche précise le contexte, l'activité, les tâches réalisées ainsi que les matériels ou ressources mobilisés. Le verso comporte l'identification et le visa du maître de stage ou d'apprentissage.

Le jury tire au sort une fiche de la catégorie CP4.1 et une fiche de la catégorie CP4.2. Pour chaque fiche, le candidat dispose de 5 minutes pour présenter sa pratique, puis répond aux questions du jury pendant 10 minutes. La durée totale est de 30 minutes. Les questions ci-dessous constituent les axes d'évaluation de l'entretien ; le jury les adapte à l'activité tirée au sort.

L'évaluation porte sur la capacité du candidat à décrire et expliciter des pratiques réellement réalisées, à respecter les consignes, la sécurité et le bien-être animal, à observer les animaux et à rendre compte de son activité.

Partie 1 : CP4.1, observations, interventions et soins courants sur les animaux (13,33 points)

Explicitation d'une activité professionnelle tirée au sort dans les fiches CP4.1

Le candidat présente pendant 5 minutes l'activité CP4.1 tirée au sort, puis répond pendant 10 minutes aux questions du jury. Il situe l'intervention, décrit les opérations effectuées et justifie ses choix au regard des consignes, de la sécurité et du bien-être de l'équidé.

La répartition des points ci-dessous traduit la pondération de la CP4.1 dans l'épreuve E4 : coefficient 4 sur le coefficient total 6. Le jury apprécie les réponses en lien avec l'activité présentée.

1.1 (2 points) Présentez le contexte de l'activité tirée au sort : lieu, catégorie ou situation de l'équidé, objectif de l'intervention, consignes reçues et rôle qui vous a été confié.

1.2 (2 points) Expliquez comment vous avez préparé l'intervention. Précisez les matériels utilisés, les vérifications effectuées et les risques repérés pour vous, les autres personnes et l'animal.

1.3 (2 points) Décrivez votre approche et votre manipulation de l'équidé. Expliquez comment vous avez tenu compte de son comportement et quelles mesures ont permis de préserver la sécurité et le bien-être animal.

1.4 (2,5 points) Indiquez les observations réalisées sur l'équidé avant, pendant ou après l'intervention. Quels signes visibles ou changements de comportement vous conduiraient à interrompre l'opération et à prévenir la personne responsable ?

1.5 (2,5 points) Décrivez les gestes de soin ou les opérations effectués, dans l'ordre. Précisez les règles d'hygiène appliquées, les consignes respectées et les limites de votre intervention.

1.6 (2,33 points) Expliquez comment vous avez vérifié le résultat de l'intervention, remis en état le matériel ou l'espace de travail et transmis les informations utiles à la personne responsable.

Partie 2 : CP4.2, travaux et surveillance liés à l'alimentation (6,67 points)

Explicitation d'une activité professionnelle tirée au sort dans les fiches CP4.2

Le candidat présente pendant 5 minutes l'activité CP4.2 tirée au sort, puis répond pendant 10 minutes aux questions du jury. Il explique la préparation ou la distribution de l'alimentation, ainsi que la surveillance réalisée, en s'appuyant sur les consignes de l'exploitation ou de la structure d'accueil.

La répartition des points ci-dessous traduit la pondération de la CP4.2 dans l'épreuve E4 : coefficient 2 sur le coefficient total 6. Le jury apprécie les réponses en lien avec l'activité présentée.

2.1 (1,5 point) Présentez les aliments concernés par l'activité et les consignes reçues pour leur préparation ou leur distribution. Expliquez comment vous avez vérifié que vous interveniez pour le bon équidé ou le bon lot.

2.2 (2 points) Décrivez les opérations réalisées pour préparer et distribuer l'alimentation, dans l'ordre. Précisez les matériels utilisés, les mesures prises pour éviter les erreurs et les règles de propreté appliquées.

2.3 (1,5 point) Expliquez les points surveillés pendant ou après la distribution, notamment l'accès à l'eau, la consommation et l'état des installations. Indiquez comment vous rendez compte de vos observations.

2.4 (1,67 point) Que faites-vous si vous constatez un aliment altéré, une erreur de distribution, un refus inhabituel de s'alimenter ou une installation présentant un danger ? Décrivez les mesures immédiates relevant de votre rôle et les personnes à prévenir.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.